



# SPATIALISATION DES CIBLES PRIORITAIRES ODD COMMUNE DE SAVALOU



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

## DGCS-ODD

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.</p> 	<p>Diversification et accroissement de la production dans les filières agricoles prioritaires de la commune.</p> <p>Appui aux PME/PMI, à l'artisanat et aux unités industrielles.</p> <p>Appui au développement des AGR.</p> <p>Facilitation des procédures d'octroi de crédit aux groupements.</p> <p>Recherche des marchés d'écoulement des produits agricoles.</p>
<p>1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p> 	<p>Opérationnalisation du projet ARCH.</p> <p>Renforcement des capacités d'intervention du CPS.</p> <p>Renforcement des capacités d'intervention des CSA et HZ.</p>
<p>3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.</p> 	<p>Sensibilisation des ménages sur les avantages de la planification familiale.</p> <p>Organisation des services de proximité de planification familiale.</p> <p>Renforcement des capacités d'intervention des CSA et HZ.</p> <p>Sensibilisation des filles en âge de procréer sur les avantages de la planification familiale.</p> <p>Sensibilisation des filles et des garçons sur la santé sexuelle et reproductrice.</p>

Réalisation :



AGENCE  
POUR LA PROMOTION  
DES OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



<p>5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p>	<p>Sensibilisation des populations sur les VBG.  Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires sur les VBG, le harcèlement sexuel et le code des personnes et de la famille.  Mise en place d'un fonds d'appui aux indigents .  Sensibilisation des populations sur les inconvénients des mutilations ou ablations génitales  Sensibilisation de la population sur les Sanctions des auteurs des mutilations génitales.  Sensibilisation des chefs de ménages sur les inconvénients du mariage précoce.</p>
	<p>Information sur Sanction des auteurs de mariage précoce.  Sensibilisation des chefs de ménages sur le maintien des filles à l'école.  Définition d'un quota pour la représentation des femmes.  Sensibilisation des femmes sur le leadership.  Sensibilisation des responsables de partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes.  Sensibilisation des chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques.  Sensibilisation des chefs de ménages sur les avantages d'un traitement équitable dans l'éducation des filles et des garçons.</p>
<p>5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>	<p>Définition d'un quota pour la représentation des femmes.  Sensibilisation des femmes sur le leadership.  Sensibilisation des femmes à se présenter aux différentes élections.  Sensibilisation des responsables de partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes.  Sensibilisation des chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques.</p>
	

<p>6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.</p>	<p>Réalisation des aménagements de bas-fonds</p> <p>Réalisation des retenues d'eau.</p> <p>Sensibilisation des populations sur la gestion rationnelle des ressources en eau.</p> <p>Sensibilisation des producteurs et industriels sur les inconvénients de l'utilisation de certains produits chimiques pouvant polluer la nappe phréatique.</p> <p>Sensibilisation des industriels sur la nécessité de disposer d'une station de traitement des déchets industriels.</p>
<p>11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.</p>	<p>Actualisation et vulgarisation du PCC.</p> <p>Dynamisation du comité communal de gestion des risques et catastrophes.</p> <p>Sensibilisation des populations sur les premiers gestes de secours.</p> <p>Equiper des centres de secours.</p> <p>Sensibilisation des producteurs à ne pas occuper les zones à risque (flanc de collines, rives des cours d'eau, zones inondables).</p>
<p>13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p>	<p>Sensibilisation des producteurs à ne pas occuper les zones à risque (flanc de collines, rives des cours d'eau, zones inondables).</p>



Réalisation :



AGENCE  
POUR LA PROMOTION  
DES OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE



<p>15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p> 	<p>Elaboration de 3 plans d'aménagement des forêts.          Mise en place/Dynamisation des structures de cogestion des forêts.          Appui à la mise en œuvre des activités des plans d'aménagement.          Sensibilisation des riverains et usagers sur la protection des forêts.          Sensibilisation des populations sur l'importance du reboisement et de l'entretien des plants.          Elaboration des plans d'adaptation de la biodiversité et des aires protégées.          Restauration des écosystèmes dégradés.          Appui à la construction de 40 unités de bio digesteur pour la production du biogaz domestique.          Appui à l'installation de 100 nouveaux apiculteurs.</p>
<p>16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.</p> 	<p>Sensibilisation des parents à déclarer la naissance des enfants dans les délais.          Recensement des enfants scolarisés ne disposant pas d'acte de naissance.          Transcription des faits d'état civil dans les délais légaux.          Sécurisation des actes.          Formation des secrétaires d'arrondissement sur la tenue des registres d'état civil.</p>

Réalisation :



**AGENCE  
 POUR LA PROMOTION  
 DES OBJECTIFS DE  
 DEVELOPPEMENT  
 DURABLE**

